

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le 25 du mois de septembre à 20 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 18 septembre 2023.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Philippe DELARUE, Sylvie BIRABEN, Anne Laure Jean Baptiste.

**ABSENTS EXCUSES**

Laura LAVILANIE  
Raphael BENOIT  
Jean Baptiste GRANGE  
Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **8 août 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **8 août 2023** est approuvé à l'unanimité.

**PRET DES LOCAUX DE CABILATERE POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE L'AIREL  
(77-2023)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la problématique de l'Airel qui ne peut plus bénéficier des locaux de Sarrancolin pour accueillir les enfants de 6 à 11 ans. Il est donc essentiel de trouver une solution pour permettre à l'association de continuer cette activité. Les seuls locaux disponibles et pouvant être adaptés seraient ceux de Cabilatère.

En effet la médecine du travail ASMT et SRAS l'occupent de façon que très ponctuelle. Dans ce contexte inattendu, la commune prend la décision de mettre fin à la mise à disposition des locaux pour la médecine du travail et de les prêter à l'Airel. Certains aménagements seront à prévoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver la fin de mise à disposition des locaux pour la médecine du travail
- D'approuver le prêt provisoire des locaux de Cabilatère à l'Airel afin d'accueillir les enfants de 6 à 11 ans du centre de loisirs,
- D'approuver la prise en charge par la Communauté de Communes Aure Louron des charges de fonctionnement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau